
Lorsque les personnes-clés manquent à l'appel...

Février 2011

Nombre d'entreprises emploient des collaborateurs dont l'absence peut avoir de graves répercussions économiques. Une prestation correspondante en espèces versées par l'assureur doit permettre à l'entreprise de compenser, ne serait-ce que partiellement, les pertes financières découlant de l'absence temporaire ou définitive de certains membres de son personnel.

Tous les collaborateurs apportent leur contribution à la création de valeur de l'entreprise. De l'intérimaire au directeur en passant par les commerciaux, chaque poste est important pour le développement positif et durable de l'entreprise. Du point de vue de cette dernière, les démissions et les absences de longue durée sont autant de défis qu'elle se doit de relever en repensant les procédures internes et en recrutant des successeurs ou des intérimaires appropriés. Toutefois, ces deux scénarios présentent un avantage certain par rapport à l'absence soudaine temporaire ou définitive d'un collaborateur: ils sont planifiables et permettent donc à une société de se préparer en amont à la nouvelle situation et de s'organiser en conséquence.

En cas d'absence soudaine et imprévue d'un collaborateur, l'entreprise doit faire preuve en interne à la fois de talent organisationnel et de tact dans les relations humaines – il s'agit généralement de circonstances tragiques (maladie ou accident) qui placent les responsables du personnel devant de nouvelles missions d'accompagnement. Dans une telle situation délicate pour tous les collaborateurs, les conséquences financières demeurent généralement limitées puisque l'assureur d'une indemnité journalière en cas de maladie ou l'assureur-accident intervient en cas d'incapacité de travail. Ainsi, la poursuite du paiement du salaire est garantie et ne pèse plus sur l'employeur et sa comptabilité. Mais qu'en est-il lorsque le collaborateur temporairement ou définitivement absent de manière subite est une personne-clé?

On entend par personne-clé (key person), tout collaborateur qui, en raison de ses connaissances et de son expérience, de son carnet d'adresses ou de sa personnalité exceptionnelle joue un rôle très important pour l'entreprise. L'absence soudaine d'une telle personne peut entraîner de graves problèmes d'ordre opérationnel et déboucher sur des pertes financières. Par exemple, la disparition du fondateur ou du patron de l'entreprise peut non seulement se traduire par la perte d'importantes relations commerciales, mais aussi par une baisse de la crédibilité et du crédit de la société. L'absence des meilleurs commerciaux disposant eux aussi d'un large réseau freine la croissance à court terme puisque l'instauration de nouvelles relations de confiance requiert beaucoup de temps. Lorsqu'une personne-clé manque à l'appel de manière imprévue, en raison d'une incapacité de travail ou de son décès, les entreprises non préparées se retrouvent bien souvent dans une situation très difficile.

Malheureusement, aucune entreprise ne peut prévenir la perte d'un collaborateur ni compenser la perte de connaissances et de relations en découlant. En revanche, une

assurance des personnes-clés peut offrir à l'entreprise sécurité économique et stabilité en compensant le mieux possible les répercussions financières d'une telle perte. L'indemnité monétaire équivalant au triple du salaire AVS du collaborateur manquant laisse le temps à l'employeur de se retourner et le soutient également dans les tâches opérationnelles déclenchées par cette absence. Ces fonds permettent de financer le coût d'un recrutement et d'atténuer les pertes de chiffres d'affaires ou les défauts de crédit enregistrés. Ainsi, en dépit de l'absence d'une personne-clé, l'entreprise conserve une constance dans ses comptes de résultat, ce qui exerce un impact positif à l'encontre des investisseurs et des partenaires commerciaux, mais aussi en interne. En cas de décès, les fonds peuvent également être alloués aux survivants; cette assurance a donc tout à fait sa place parmi les avantages accessoires (fringe benefit) inclus dans les conditions de travail.

Ces effets positifs ne s'exercent que si les prestations sont disponibles relativement rapidement. Ainsi, tel qu'il est conçu, le produit supprime clairement la coordination et la concertation avec l'assurance-invalidité (AI) ainsi que l'application du délai d'attente de deux ans prévu habituellement dans la LPP. En cas d'absence définitive d'une personne-clé, l'assureur décide en toute transparence de l'affectation des prestations et verse ces dernières en plusieurs tranches après un bref délai de carence de trois mois.

La couverture des personnes-clés peut être souscrite comme produit indépendant du troisième pilier ou comme solution combinée avec l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie (par exemple elipsLife). Cela contribue à la réduction de l'examen du risque et à l'obtention aisée d'une couverture bon marché. En outre, l'entreprise a la possibilité de se retourner vers l'équipe de Care management de l'assureur pour lui demander son aide. Celle-ci conseille les responsables de personnel dans la gestion des crises et soutient activement les collaborateurs concernés.

L'assurance des personnes-clés ne permet malheureusement pas d'empêcher la perte des personnes-clés ni les conséquences pour tous d'une telle absence. En revanche, cette solution offre à l'entreprise concernée la possibilité de retomber sur ses pieds en dépit de cette perte et de retrouver rapidement ses forces. L'assurance décharge les responsables du personnel des soucis financiers, contribue à la préservation de la sécurité économique et de la stabilité opérationnelle et permet à l'entreprise de se concentrer sur la gestion et le suivi de ses collaborateurs, tâches importantes à court terme.

Elips Life SA en bref

elipsLife est une compagnie internationale d'assurance sur la vie dont le siège est basé à Vaduz au Liechtenstein et comptant des centres opérationnels régionaux sur ses marchés-clés. Novateur, ce spécialiste en assurances se concentre sur les affaires d'assurance-vie collective et les solutions de réassurance pour les caisses de pension et les entreprises. Dans les branches Accident et Indemnité journalière en cas de maladie, elipsLife se positionne en tant que prestataire de solutions globales pour les entreprises.

Sur le marché, elipsLife se présente comme une entreprise flexible développant des solutions sur mesure et offrant un service d'excellente qualité. En collaboration avec des partenaires et des courtiers en assurances soigneusement sélectionnés, elipsLife s'efforce d'offrir à ses clients le meilleur service qui soit. Filiale de Swiss Re, elipsLife est également synonyme de solidité et d'expertise internationale.

Contact

Elips Life SA
Andreas Rehmann
Head Marketing & Communications

Tödistrasse 23
8027 Zürich

Téléphone +41 44 215 45 45
Fax +41 44 215 45 44
Internet www.elipsLife.com
e-mail andreas.rehmann@elips-life.com